

**L1**

**Semestre 1**

**UE n° 1**

**Introduction au droit privé** : a pour objet de présenter le droit en général et le droit privé en particulier, ses techniques (la règle de droit, la logique, l'interprétation), de le distinguer des autres systèmes normatifs (par ex. la morale ou la religion), d'étudier les différentes sources formelles du droit (constitution, sources internationales, loi, décrets) et les sources plus informelles (coutume, jurisprudence, ou encore doctrine).

**Droit constitutionnel** : présente l'histoire constitutionnelle, la théorie générale de la Constitution, de l'Etat et des formes de gouvernement. Il analyse les rapports entre l'ordre constitutionnel national et l'ordre européen. Il étudie la manière dont les droits constitutionnels sont protégés.

**Histoire de la vie politique** : retrace l'histoire de la démocratisation des institutions et de la vie politique françaises depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Les questions de la participation des citoyens, de l'émergence d'une profession politique et de l'organisation des régimes politiques sont particulièrement travaillées.

**UE n° 2**

**Introduction historique au droit** : retrace les grandes étapes historiques de la création la règle de droit depuis l'Antiquité grecque et romaine jusqu'au siècle de la codification en Europe, en insistant sur la pluralité des acteurs (le temps, la doctrine, le législateur ou encore le juge) et l'évolution des rapports de force normatifs.

**Droit civil (personnes)** : définit la notion de personne au sens du droit, physique et morale, sa naissance, sa vie et sa mort, ainsi que les attributs physiques et moraux qui lui sont associés et forment son identité, et présente le droit des incapacités des majeurs et des mineurs, en particulier le droit des personnes vulnérables.

**Institutions juridictionnelles** : présente le système judiciaire français et européen, public et privé (Conseil d'Etat, Cour de cassation), en mettant en évidence l'organisation des tribunaux et des professions juridiques (avocat, greffier, huissier, parquet, juges du siège, etc.).

**UE n° 3**

**Expression écrite et orale** : L'enseignement vise à perfectionner l'expression orale et écrite des étudiants, avec le souci de renforcer la précision conceptuelle de leur pensée, et de leur faire prendre conscience de l'importance d'une expression riche et maîtrisée pour leur réussite à l'université et leur intégration professionnelle future. Une gamme d'exercices variés, adaptés à la diversité des publics (de la remédiation à l'approfondissement) est proposée. L'enseignement met aussi l'accent sur la prise de parole en public, notamment dans un cadre collaboratif. L'objectif explicite de l'enseignement est d'aider les étudiants à assurer leur propre réussite en licence.

**Expression écrite et orale pour étudiants en difficulté** (en fin de semestre) -

**Semestre 2**

**UE n° 1**

**Droit constitutionnel** : au second semestre, la V<sup>ème</sup> République est plus particulièrement étudiée, sa formation, sa constitution et l'évolution de la Constitution de 1958. Le contentieux constitutionnel et en particulier, la question prioritaire de constitutionnalité, est abordé.

**Droit civil (famille)** : étudie les liens de couple (mariage, concubinage, PACS), de leur constitution à leur dissolution, ainsi que l'établissement, non contentieux et contentieux, du lien de filiation, ses modes de contestations judiciaires, ainsi que l'exercice de l'autorité parentale.

**Economie** : Introduction à l'analyse économique et aux débats contemporains à travers les principales fonctions économiques et les interprétations issues des grands courants de la pensée économique.

**UE n° 2**

**Relations Internationales et introduction au droit international** : présentation des différents acteurs de la société internationale et des grandes évolutions du droit international appuyée sur des études de cas de cas (fiches de T.D. : Palestine, guerres du Golfe, terrorisme, interventions humanitaires (Libye), etc.)

**Sociologie politique** : Le cours aborde la question de la formation de l'Etat moderne et des éléments constitutifs de la compétition politique en régime démocratique (élections, vote, partis politiques, mouvements sociaux ...) d'un point de vue socio-historique et sur la période la plus actuelle.

**UE n° 3**

**Expression écrite et orale pour étudiants en difficulté** : cf. semestre 1

**Projet professionnel** (DPEIP) en option : il s'agit d'apprendre à faire un CV, préparer et mener un entretien professionnel et de réfléchir à son orientation future

**Semestre 3**

**UE n° 1**

**Droit des Obligations 1 (contrats) :** Le contrat est le modèle des rapports sociaux dans un Etat de droit. Sa formation (offre, acceptation, pourparlers) et son exécution (bonne foi, imprévision, remèdes à l'inexécution) ainsi que ses effets à l'égard des tiers sont les points forts de l'enseignement. Il s'agit de la théorie générale qui prépare l'étude des différents types de contrats en licence.

**Droit Administratif 1 :** l'histoire du droit administratif, l'organisation de la juridiction administrative, les sources et les rapports de normes, les personnes publiques et privées associées à l'action administrative, la notion et le régime de l'acte unilatéral sont étudiés.

**UE n° 2**

**Droit civil des biens :** dans cet enseignement, la notion de propriété est décomposée, la distinction entre meuble et immeuble est mise en évidence, les servitudes sont détaillées. Les nouveaux biens plus incorporels, voire virtuels, sont également envisagés.

**Droit pénal :** le cours traite de la théorie générale de la loi pénale, des notions de tentative, d'infraction consommée, de participation criminelle (auteur, coauteur, complice), de responsabilité pénale (majeurs, mineurs, personne morales), de causes d'irresponsabilité, ou encore de sanctions pénales.

**Finances publiques :** étudie le budget de la France, son mode d'organisation, ses règles et ses principes de fonctionnement (non spécialité, etc.).

**Histoire du droit (institutions médiévales et modernes) :** L'Histoire des institutions publiques médiévales et modernes étudie la formation progressive de la res publica, « chose publique », depuis le IXe sc. jusqu'à 1789, comme point d'aboutissement, en insistant à la fois sur l'évolution du concept d'Etat et sur celle des institutions elles-mêmes qui en assurent la construction et le fonctionnement.

**Histoire des idées politiques :** présente et étudie un choix d'auteurs marquant en matière d'idées politiques depuis l'Antiquité (ex. Platon), la Renaissance (ex. Machiavel), les temps modernes (ex. Rousseau) jusqu'au XIXème siècle (ex. Marx) et jusqu'à nos jours (ex. Habermas).

**Forces politiques et sociales :** insiste sur les différents groupes et forces intervenant dans la vie politique tels que les parties politiques et leur statut, les différents lobbys et les associations.

**Semestre 4**

**UE n° 1**

**Droit des Obligations 2 (responsabilité) :** étudie les différents régimes de responsabilité civile – à savoir la responsabilité du fait personnel (responsabilité pour faute), du fait des choses et du fait d'autrui –, leurs conditions de mise en œuvre, les causes d'exonération de responsabilité (force majeure, fait de la victime ou fait d'un tiers), et les modalités de réparation du dommage (en nature ou par des dommages-intérêts).

**Droit administratif 2 :** le principe de légalité et le contrôle du juge administratif de l'excès de pouvoir, la responsabilité administrative et le contrôle de l'administration par le juge judiciaire sont étudiés. Notion et régime du service public ; contrôle juridictionnel de l'administration ; responsabilité administrative. Selon les enseignants, les actes unilatéraux et les contrats administratifs.

**UE n° 2**

**Procédure pénale :** étudie le procès pénal depuis l'enquête, la poursuite et l'instruction jusqu'au renvoi de la décision à la juridiction de jugement et au jugement proprement dit. Cette matière envisage également la médiation pénale, la composition pénale et la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

**Droit des affaires :** constitue une introduction générale au droit des affaires mettant en place les personnes concernées (commerçant, sociétés commerciales), leur régime (registre du commerce), leur activité (production, distribution) dans un cadre concurrentiel (concurrence déloyale etc.), leur patrimoine (fonds de commerce) et leurs cocontractants (consommateur, clientèle).

**Droit fiscal :** le cours étudie notamment les principes fondamentaux du droit fiscal, les grands impôts du système fiscal contemporain (impôt sur le revenu des personnes physiques, impôt sur les sociétés, impôt sur le patrimoine, TVA, droits d'accise, ainsi que les impôts locaux).

**Systèmes politiques comparés :** envisage de comparer les régimes et les constitutions d'un certain nombre de pays tels que l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis et la Chine en distinguant les systèmes parlementaires, présidentiels, etc.

**Histoire des personnes et de la famille :** traite de l'évolution des liens de filiation et des liens conjugaux depuis l'Antiquité, en passant par le Moyen Age et la période moderne.

**Comptabilité :** expose la comptabilité en partie double pour permettre la lecture d'un bilan et d'un compte de résultat d'une entreprise et aborde les relations entre la comptabilité et le droit fiscal et les liens entre la comptabilité et le droit des sociétés.

Descriptif sommaire des enseignements de la licence en droit

---

**Statistiques et informatique** : Conçu comme une introduction aux statistiques à destination de non-spécialistes, ce cours vise à initier les étudiants aux méthodes quantitatives (statistiques) depuis leur conception jusqu'à leurs multiples utilisations récentes. L'objectif est de mettre en avant les spécificités, intérêts et limites de ces méthodes, en les appliquant aux grandes problématiques de la sociologie et de la science politique.

---

Semestre 5

**Relations individuelles de travail** : étudie le contrat de travail depuis sa signature jusqu'à sa fin (démission, licenciement) en passant par son exécution. Le cours met en évidence le lien de subordination, les obligations du salarié et celles de l'employeur.

**Droit des sociétés 1** : expose la théorie générale des sociétés civiles et commerciales, l'affectio societatis, le contrat de société et les différents apports. Le cours entreprend également l'étude des sociétés en nom personnel et en commandite.

**Régime de l'obligation** : étudie notamment l'exécution des obligations sous forme de différents modes de paiement (dation, etc.) et les opérations juridiques à trois personnes (stipulation pour autrui, délégation, cession de créance).

**Droit international public 1** : envisage les aspects du droit international nécessaires à la formation générale de tout juriste : les modes de formation du droit international, et en particulier le mode conventionnel ; les rapports entre droit international et droit interne ; les acteurs (Etat, particuliers ...)

**Droit administratif des biens** : étudie les critères d'identification des biens du domaine privé et du domaine public des personnes publiques et précise leur régime respectif, ainsi que les travaux publics et privés de l'administration et la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

**Droit public des affaires** : envisage le rôle de l'Etat et des personnes publiques dans l'économie par la voie, notamment, des autorités indépendantes, des polices de l'économie, et de la régulation des secteurs de service public ouverts à la concurrence.

**Introduction au droit comparé** : le cours vise à sensibiliser à l'idée que le droit ne se construit plus isolément, à l'intérieur des frontières nationales. Dans bien des domaines, juges, avocats, universitaires ne peuvent plus faire l'économie, dans la recherche des solutions aux questions qui se posent à eux, d'un regard vers les droits d'ailleurs, parfois même d'une étude approfondie de ces droits. Le cours a pour objectif de présenter des références, notions ou concepts de droit étranger qui permettent d'élargir la compréhension de certaines questions et d'ébaucher une approche critique des solutions retenues.

**Droit du commerce international** : l'approche juridique du commerce international requiert de s'intéresser à deux sortes de préoccupations : celles des Etats, en leur double qualité de régulateurs et d'opérateurs dudit commerce international, et celles des acteurs privés - au premier rang desquels figurent les sociétés commerciales -, impliqués dans des opérations transfrontières. Le cours propose donc logiquement une étude des différents opérateurs du commerce international et de leurs activités, de dimension aussi bien régionale que "véritablement" internationale.

**Droit économique international et communautaire** : dans son volet droit international économique, ce cours a pour objet de présenter les principaux mécanismes du système commercial international (Organisation mondiale du commerce, Accord général sur le commerce des marchandises ...) et les principes essentiels du droit des investissements internationaux (traités bilatéraux sur l'investissement, arbitrage international...)

**Histoire du droit des obligations** : s'intéresse à la naissance de l'obligation depuis le nexus et le vinculus iuris en droit romain, en passant par les notions nées au Moyen Age sous l'influence de l'Eglise (pacta sunt servanda par exemple), pour parvenir aux auteurs qui ont influencé le Code civil, comme Pothier et Domat.

**Philosophie du droit** : distingue les grands courants de la philosophie naturelle (classique moderne) et du positivisme (normativisme etc.). Le cours peut envisager également les réalismes juridiques et les différents types d'analyse économique du droit.

**Droit public du patrimoine** : présente les grands principes et les principaux mécanismes juridiques de protection du patrimoine culturel, immobilier et mobilier. Le cours retrace l'évolution des dispositifs de protection depuis leur création au 19ème siècle jusqu'à aujourd'hui de manière à illustrer le lien entre les règles juridiques et les choix politiques et idéologiques à l'origine de la politique de protection du patrimoine national. Une large place est accordée aux problématiques contemporaines: le développement du patrimoine immatériel, la question de l'articulation du droit du patrimoine et du droit de propriété tel que défini par la CEDH, la problématique du marché international de l'art et de la circulation des oeuvres, l'articulation entre les politiques environnementales, d'aménagement du territoire et de protection du patrimoine.

**Sociologie du travail** : complémentaire des deux cours de droit du travail, ce cours étudie les acteurs du monde du travail.

**Semestre 6**

**Libertés fondamentales :** Ce cours a pour premier objet d'affronter sa difficulté essentielle, qui est de définir ou au moins de caractériser les "libertés fondamentales", et, plus généralement, les "droits fondamentaux", par rapport à d'autres notions apparemment semblables, comme la liberté en général, les "droits de l'homme" ou encore les "libertés publiques". La notion de "droits fondamentaux" étant caractérisée comme une catégorie juridique assez nouvelle, ayant émergé assez récemment dans l'histoire de la pensée juridique, le premier titre du cours s'attache à montrer comment cette notion s'est formée progressivement et a fini par s'imposer, dans cette pensée comme en droit public positif, national, européen et international.

Selon les enseignants, ce cours traite des libertés publiques en distinguant notamment les droits et libertés civils et politiques (droit de propriété, liberté d'expression, etc.) et les droits sociaux (libertés syndicales etc.).

**Droit européen :** le cours traite notamment des fondements constitutionnels de l'ordre juridique de l'Union (compétences, sources du droit de l'Union) et des rapports entre le droit de l'Union et les droits nationaux des Etats membres (invocabilité, primauté, fonction du juge national dans l'application du droit de l'Union).

**Droit international Public 2 :** s'intéresse à la dimension plus "internationaliste" de la discipline, notamment la responsabilité internationale, les techniques d'exécution (spontanées et forcée), et les aspects contentieux.

**Droit des sociétés 2 :** approfondit les sociétés commerciales courantes qu'elles soient individuelles, anonymes ou à responsabilité limitée. Leur constitution, leur fonctionnement et leur dissolution sont approfondis.

**Contrats spéciaux :** étudie les principaux contrats spéciaux et notamment la vente, le bail, le contrat d'entreprise et le mandat.

**Relations collectives de travail :** s'intéresse à l'organisation des syndicats et des personnes représentatives du personnel, approfondit les conventions collectives et les litiges collectifs (droit de grève).

**Contentieux administratif :** traite des différents recours (recours pour excès de pouvoir, plein contentieux, etc.) devant la juridiction administrative, des différentes procédures (ordinaires, référé) depuis les fins de non recevoir jusqu'au jugement et les éventuelles voies de recours (appel et cassation, etc.).

**Droit judiciaire privé :** étudie les règles de compétence territoriale et d'attribution ainsi que la théorie de l'action, en mettant en évidence les conditions d'existence et de disparition du droit d'action (intérêt, qualité, prescription, autorité de chose jugée) et les conditions d'exercice (capacité, pouvoir) avec une ouverture sur les perspectives du droit processuel de l'Union européenne.

**Histoire de la justice et de la procédure :** retrace l'histoire de la justice à travers la pluralité de ses modes d'administration (justice publique/justice privée notamment), de diversité de ses institutions et de l'évolution de sa procédure (depuis les actions de la loi de la Rome antique jusqu'à la distinction contemporaine des procédures civiles, pénales et administratives en passant par le renouveau médiéval de la procédure romano-canonique).

**Histoire de l'Administration :** depuis l'Ancien Régime, montre la constitution d'une administration moderne.

**Histoire du travail (Histoire et mondes du travail en France) :** Repères et analyses - Le cours vise à inscrire le travail dans une généalogie et une temporalité historique rigoureuse. Le propos traite d'une histoire totale, sociale et politique de l'industrialisation française et de ses conséquences culturelles pendant la III<sup>e</sup> République de 1870 à 1940.